

Image not found or type unknown



Comment déposer un dossier de surendettement ?

Fiche pratique publié le 16/01/2014, vu 505 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Si vous êtes surendetté, vous pouvez déposer un dossier auprès de la commission de surendettement des particuliers pour bénéficier de son intervention auprès de vos créanciers.

Vous pouvez télécharger le formulaire de déclaration de surendettement sur le site www.banque-france.fr. Vous pouvez également le retirer à la succursale de la Banque de France de votre département.

Le dossier doit être adressé par courrier ou déposé à la commission de surendettement la plus proche de votre domicile. Une attestation de dépôt est envoyée dans un délai bref, généralement de 2 jours.

[Voir le guide](#)